

Conseil général du 31 octobre 2022

Question du groupe socialiste : [Pouvons-nous augmenter les opportunités d'utilisation de la Salle des Fêtes des Geneveys-sur-Coffrane?](#)

André Vallat

La Salle des Fêtes aux Geneveys-sur-Coffrane, fait partie de ces lieux appropriés pour y organiser des événements diverses, et en particulier des manifestations politiques comme des congrès.

En effet, la disponibilité de la gare où arrivent à quelques minutes d'écart le train du Locle et celui de Neuchâtel. De plus, l'infrastructure de cette salle dispose d'une scène, et d'une cuisine. Et cette salle peut accueillir aisément plus d'une centaine de personnes.

La plupart du temps cette salle est judicieusement utilisée par un club de judo, situation similaire à d'autres salles, comme la Rebatte par exemple.

Il s'ensuit que les règles de partage entre l'utilisateur le plus fréquent, et les autres utilisateurs doivent être clairs.

Cependant, les règles qui s'appliquent à ce partage diffèrent d'une salle à l'autre, et le club des Geneveys-sur-Coffrane jouit d'une forme d'exclusivité contractuelle, ce qui n'est pas le cas concernant les autres salles.

D'où la question que nous vous posons : est-ce que le Conseil communal envisage de modifier le contrat concernant l'utilisation de la Salle de Fêtes des Geneveys-sur-Coffrane, en vue d'augmenter les opportunités pour les autres utilisateurs ? Et quelle est la prochaine échéance du contrat?

Bien sûr, le but d'une modification ne serait pas d'empêcher le club de judo d'organiser des événements à l'avance en réservant cette salle, mais de mettre un cadre qui laisse un plus de marge de négociations aux autres utilisateurs potentiels de la salle.

André Vallat, pour le groupe socialiste